PROAGRI POUR VOUS, AUJOURD'HUI, ET DEMAIN



BON DIAGNOSTIC CARBONE

Installé depuis moins de 5 ans en grandes cultures réduisez votre empreinte carbone et bénéficiez du soutien Plan de Relance



- Un accompagnement clé en main, adapté à votre projet global d'exploitation
- Un conseil qui allie réduction de votre empreinte carbone, de vos charges d'exploitation et une optimisation de vos revenus
- Une expertise transversale de nos conseillers pour engager une démarche de transition sur votre exploitation
- Une démarche de réduction d'empreinte carbone complémentaire à votre démarche d'installation



Engagez une démarche de progrès sur votre exploitation



Bénéficiez du Bon Diagnostic Carbone Plan de Relance avec les Chambres d'agriculture





INFORMATION

Informer et comprendre les enjeux du climat liés à mon système de production.



DIAGNOSTIC

État des lieux de vos émissions de gaz à effet de serre et de votre **potentiel de stockage de carbone**, quelle que soit votre production.



ANALYSE DE VOS PRATIQUES

Analyse de votre vulnérabilité au changement climatique et un conseil agro-pédologique incluant des analyses de terre.



PLAN D'ACTION

Identification de leviers d'action bénéfiques au climat à horizon 15 ans, au regard de vos enjeux économiques et de votre démarche d'installation.



SUIVI DU PROJET

Accompagnement personnalisé pour faciliter votre engagement dans le plan d'action.



SOYEZ LES PREMIERS À BÉNÉFICIER DE LA DÉMARCHE BON DIAGNOSTIC CARBONE DÈS MAI 2021 (DISPOSITIF OUVERT JUSQU'À DÉCEMBRE 2022 EN FONCTION DES CRÉDITS DISPONIBLES)

Pourquoi s'engager dans un projet bas carbone accompagné par les Chambres d'agriculture?

- Gagnez en efficacité économique sur votre exploitation
- Adaptez votre système de production au changement climatique
- ✓ Valorisez votre image vis-à-vis de la société en mettant en avant les co-bénéfices de votre activité
- Faites-vous rémunérer pour vos pratiques bénéfiques pour le climat grâce au Label Bas Carbone





90% du coût du conseil pris en charge par l'État.

Ne perdez pas de temps!

Contactez le conseiller de votre Chambre d'agriculture départementale pour bénéficier du Bon diagnostic carbone.

Pour ceux qui sont installés depuis plus de 5 ans, renseignez-vous auprès du conseiller de votre Chambre d'agriculture sur les autres dispositifs bas carbone.

Partenaire





Contact

Pôle développement : 05 58 85 45 10